

FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT

La présente offre de financement participatif n'a été vérifiée ou approuvée ni par les autorités compétentes, ni par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé. En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

Avertissement sur les risques

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil [\(1\)](#). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil [\(2\)](#).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

[\(1\)](#) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts ([JO L 173 du 12.6.2014, p. 149](#)).

[\(2\)](#) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs ([JO L 84 du 26.3.1997, p. 22](#)).

Délai de réflexion précontractuel pour l'investisseur potentiel non averti

Les investisseurs potentiels non avertis bénéficient d'un délai de réflexion pendant lequel ils peuvent, à tout moment, révoquer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de crowdfunding sans justification et sans encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou signale sa manifestation d'intérêt et expire après quatre jours calendaires.

Il peut être exercé en envoyant un courriel à info@spreds.com, en indiquant pour quelle offre le droit de rétractation est exercé, la date de l'offre d'investissement ou de la manifestation d'intérêt, le montant et le nom de l'investisseur. Cet e-mail entraînera l'annulation de l'offre d'investissement ou de l'expression d'intérêt et le remboursement du montant nominal de l'instrument souscrit et de la commission de souscription, le cas échéant (conjointement dénommés le « **Montant de la souscription** »).

Aperçu de l'offre de financement participatif

Identifiant de l'offre	699400GU9MP5ZWYENM2700010020
Porteur du projet et nom du projet	RACKET CLUB SRL (la « Société Sous-Jacente ») – RACKET CLUB 1A
Type d'offre et type d'instrument	L'offre consiste en une souscription aux Notes Participatives ('Equity-Linked-Notes'), émises par Spreds Finance, ayant pour sous-jacent des actions de RACKET CLUB (l'« Actif Sous-Jacent »), sous forme de pass-through.
Objectif de financement visé	L'objectif de financement est de 25 000 €, hors frais de souscription. La devise est en EUR.
Date limite	16/06/2023, avec une prolongation possible de 3 mois jusqu'au 16/09/2023 au plus tard.

Partie A: Informations sur le(s) porteur(s) de projet et sur le projet de financement participatif

(a)	Porteur de projet et projet de financement participatif Identité: RACKET CLUB SRL, enregistrée auprès de la CBE sous le numéro BE 0790.239.402 et constituée le 30/08/2022 Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SRL) Coordonnées: Chemin du Beau Vallon(WP) 42, 5100 Namen, info@racketclub.be , www.racketclub.be Propriété: Depuis sa constitution, 100% des actions sont détenues par les 3 fondateurs-entrepreneurs (chacun détenant 33,33%). Dirigeants: <ul style="list-style-type: none">• Pablo Lebailly: administrateur-délégué (https://www.linkedin.com/in/pablolebailly/)• Philippe Prevost: administrateur-délégué (https://www.linkedin.com/in/philippeprevost/)• Gauthier Van Parys: administrateur-délégué (https://www.linkedin.com/in/gauthiervanparys/)
(b)	Responsabilité des informations fournies dans cette fiche d'informations clés sur l'investissement Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ni n'est manifestement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de l'élaboration de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Au sein du porteur de projet, les personnes responsables sont: Pablo Lebailly, Philippe Prevost et Gauthier Van Parys (chacun administrateur-délégué). La déclaration de ces personnes susmentionnées concernant la responsabilité à l'égard des informations contenues dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, conformément à l'article 23, paragraphe 9, du Règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil, figure à l' annexe A .
(c)	Principales activités du porteur de projet; produits ou services proposés par le porteur de projet RACKET CLUB a pour objectif de proposer en Wallonie des centres sportifs basés principalement sur des sports de raquette innovants, des espaces professionnels et d'accueil, dans des infrastructures de qualité offrant un environnement convivial pour tous.
(d)	Hyperlien vers les états financiers les plus récents du porteur de projet : La société étant constituée en août 2022, elle ne dispose pas encore d'états financiers.
(e)	Chiffres et ratios financiers clés du porteur de projet au cours des trois dernières années (dans la mesure où ils sont disponibles) La société étant constituée en août 2022, elle ne dispose pas encore de chiffres financiers historiques.

(f)	<p>Description du projet de financement participatif, notamment de son objet et de ses principales caractéristiques.</p> <p>Objet: RACKETCLUB sera plus qu'une seule infrastructure. Ce sera une marque avec de nouveaux clubs créés tous les 3 ans. Le premier club sera un bâtiment de 3.200 m² unique en Province de Namur de part sa fonction:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 terrains de PADEL, couverts, climatisés, éclairés et équipés des dernières technologies - 6 terrains de SQUASH, couverts et climatisés - une brasserie de plus de 60 places pour plus de convivialité, ouverte dès midi pour accueillir les clients jusque minuit - une salle multisports de 150 m² pour d'autres sports (fitness, danse, handisport, etc...) - des espaces polyvalents de près de 110 m² pour l'organisation de réunions, des tournois, des phases du <u>World Padel Tour</u>, des anniversaires, ... - un parking de 100 places, équipé de bornes électriques, des espaces pour vélos - des aménagements adaptés à l'<u>handisport</u> - une localisation intéressante (Près de l'axe E42 / E411 et du Parc d'activité économique de Namur-Nord-Rhisnes (<u>Ecolys</u>) et de Gembloux (<u>Créalys</u>)) <p>Voir https://www.spreds.com/compartments/10020-racket-club pour plus d'informations.</p> <p>Utilisation des fonds levés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat partiel du terrain pour la construction : 33%. - Achat partiel de la terre : 33% - Achat partiel des 6 terrains de Padel et de Squash : 33%. <p>Principales caractéristiques: Cette offre concerne un investissement dans des Notes Participatives émises par le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance. Ce compartiment a droit aux revenus de l'Actif Sous-Jacent (des actions ordinaires de RACKET CLUB). Sur la totalité du montant collecté pendant la période de l'offre, un montant de 500 € par Note Participative sera utilisé pour acquérir l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où les conditions auxquelles cette offre est soumise soient remplies. Cet investissement est éligible à une réduction d'impôt sur les revenus pour les investisseurs belges dans le cadre du système d'incitation fiscale belge, le Start-Up Tax Shelter. La réduction maximale de 45% du montant nominal total investi dans les Notes Participatives est applicable du fait que les Actifs Sous-Jacents sont les actions d'une micro-société. Cela signifie que l'avantage fiscal total s'élèvera donc à un maximum de 225 € par Note Participative souscrit par l'investisseur. Le budget disponible en Tax Shelter est de 150 000 €.</p>
-----	--

Partie B: Principales caractéristiques du processus de financement participatif et les conditions de l'investissement

(a)	<ul style="list-style-type: none"> - Montant cible minimal de capitaux à lever pour la présente offre de financement participatif : 25 000 €, hors frais de souscription. - Nombre d'offres complétées par le porteur de projet ou le prestataire de services de financement participatif pour le projet de financement participatif concerné: non-applicable. 																													
(b)	Date limite pour atteindre le montant cible de capitaux à lever: 16/06/2023, avec une prolongation possible de 3 mois.																													
(c)	<p>Date de fin prévue de la période de souscription de l'offre: 16/06/2023</p> <p>Prolongation: maximum 3 mois, jusqu'au 16/09/2023 au plus tard.</p> <p>Conditions de prolongation: Une décision de prolongation de la période de souscription peut être prise pour autant que le montant total des souscriptions au 16/06/2023 soit d'au moins 20 000 €.</p> <p>Conséquences de la prolongation: Les investisseurs ayant souscrit aux Notes Participatives avant une prolongation éventuelle de la période de souscription en seront informés par e-mail et auront le droit de se rétracter de leur investissement pendant 4 jours calendaires, à compter du jour de l'envoi de cet e-mail.</p> <p>Clôture anticipative: La période de souscription peut être clôturée de manière anticipée lorsque le montant minimale, de 25 000 €, est atteint.</p> <p>Conséquences si l'objectif de financement n'est pas atteint à la date limite: Si l'objectif de financement n'est pas atteint, les Notes Participatives ne seront pas émises et toutes les souscriptions à cette offre seront annulées. Les investisseurs seront remboursés du montant de leur souscription respectif (montant nominal des Notes Participatives + frais de souscription) au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective.</p>																													
(d)	Montant maximal de l'offre: 1 300 000 €.																													
(e)	<p>Montant des fonds propres engagés par le porteur de projet dans le projet de financement participatif:</p> <p>A ce jour, il n'y a aucun engagement de la part des entrepreneurs concernant une contribution supplémentaire.</p>																													
(f)	<p>Modification de la composition du capital du porteur de projet en rapport avec l'offre de financement participatif :</p> <p>Le tableau ci-dessous est basé sur une valorisation pré-money de 250 000 € (c'est-à-dire la valorisation pré-money maximale pour ce projet lors de ce tour de financement).</p> <p>Scénario 1 : Le tour de financement atteint ses objectifs minimums. Le minimum requis pour valider le tour de table est levé à travers la présente offre. Les entrepreneurs et autres investisseurs n'investissent que ce qu'ils se sont engagés à investir ou la différence entre l'objectif minimum du tour et l'investissement du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance.</p> <p>Scénario 2 : le tour de financement atteint ses objectifs maximaux. Le montant maximum de cette offre est atteint et les entrepreneurs et autres investisseurs investissent la différence entre l'objectif maximum du tour et l'investissement du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Nouveaux investissements</th> <th colspan="2">% d'actions après l'investissement</th> </tr> <tr> <th>Scénario 1</th> <th>Scénario 2</th> <th>Scénario 1</th> <th>Scénario 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance</td> <td>25 000 €</td> <td>1 300 000 €</td> <td>8,33%</td> <td>63,41%</td> </tr> <tr> <td>Entrepreneurs</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>83,33%</td> <td>12,20%</td> </tr> <tr> <td>Autres investisseurs</td> <td>25 000 €</td> <td>500 000 €</td> <td>8,33%</td> <td>24,39%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>50 000 €</td> <td>1 800 000 €</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>		Nouveaux investissements		% d'actions après l'investissement		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1	Scénario 2	Le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance	25 000 €	1 300 000 €	8,33%	63,41%	Entrepreneurs	0 €	0 €	83,33%	12,20%	Autres investisseurs	25 000 €	500 000 €	8,33%	24,39%	Total	50 000 €	1 800 000 €	100%	100%
	Nouveaux investissements		% d'actions après l'investissement																											
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 1	Scénario 2																										
Le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance	25 000 €	1 300 000 €	8,33%	63,41%																										
Entrepreneurs	0 €	0 €	83,33%	12,20%																										
Autres investisseurs	25 000 €	500 000 €	8,33%	24,39%																										
Total	50 000 €	1 800 000 €	100%	100%																										

Partie C: Facteurs de risque

Type 1 - Risque associé au projet

Risque lié à la connaissance du marché par l'équipe et à l'exactitude des prévisions

Risque: L'équipe de RACKET CLUB pourrait ne pas avoir une connaissance (correcte) du marché et/ou pourrait faire des prévisions incorrectes.

Conséquence: Si l'équipe n'a pas une connaissance suffisante du marché, elle peut fixer des objectifs erronés. Cela pourrait conduire à une valorisation plus faible en cas de sortie éventuelle, puisque le plan d'affaires n'a pas pu être exécuté comme prévu. Dans ce cas, les rendements pourraient être plus faibles, voire inexistant. Dans le pire des cas, il pourrait même y avoir une liquidation et une faillite de RACKET CLUB, avec perte partielle ou totale du capital investi.

Observation: RACKET CLUB est une société débutante, constituée en mai 2022. Le porteur de projet n'a pas encore été en mesure de tester ses hypothèses et ses prédictions par rapport à la situation réelle. Cependant, la société a été soigneusement conseillée par l'UCM (Union des Classes Moyennes) et le BEP (Bureau économique de la Province de Namur).

Le risque lié à la nécessité d'un nouveau financement

Risque: Étant donné le stade de développement dans lequel se trouve le porteur de projet, il est probable qu'il aura besoin d'un nouveau financement.

Conséquence: D'une part, il existe un risque que la société ne trouve pas d'investisseurs, ce qui conduirait à la dissolution ou à la faillite de la société, l'investisseur perdant alors une partie ou la totalité de son investissement. D'autre part, il est possible que la société trouve de nouveaux investisseurs, ce qui entraînera une dilution, qui sera encore plus importante si une valorisation inférieure à celle d'aujourd'hui est utilisée.

Le risque associé à l'exigence de capital initial

Risque: Le plus grand risque est que le projet ne puisse pas démarrer parce que la collecte de fonds n'est pas terminée. Pour conclure l'opération avec les banques, celles-ci attendent de RACKET CLUB qu'il lève 1 million d'euros.

Conséquence: Si les banques n'accordent pas de prêt, le projet ne pourra pas être réalisé comme prévu ou sera fortement retardé. Dans les deux cas, le retour sur investissement peut être retardé et/ou réduit. Dans le pire des cas, il peut même y avoir liquidation et faillite de RACKET CLUB, avec perte partielle ou totale du capital investi.

Observation: RACKET CLUB s'efforcera d'attirer le public le plus large possible, notamment par le biais de l'offre actuelle.

Type 2 - Risque associé au secteur

Risque: Dans le contexte économique actuel, il convient de souligner le risque d'augmentation du coût des matériaux.

Conséquence: Un coût plus élevé des matériaux obligera le RACKET CLUB à adapter son plan d'affaires, car les objectifs ne pourront plus être atteints avec les ressources fournies. Cela peut à son tour conduire à un retour sur investissement plus faible et/ou retardé.

Observation : RACKET CLUB a augmenté de 10 % le coût des matériaux initialement prévu dans ses plans pour tenir compte de ce risque.

Type 3 - Risque lié à l'insolvabilité et à la faillite du porteur de projet

Risque: Le risque d'insolvabilité signifie que RACKET CLUB ne dispose pas des fonds suffisants pour faire face à ses échéances de paiement (cessation de paiement).

Conséquence: Si la société ne trouve pas de financement alternatif (ébranlement de crédit), elle peut faire faillite. L'insolvabilité ou la faillite de RACKET CLUB peut entraîner des rendements inférieurs ou inexistant et, dans le pire des cas, une perte partielle ou totale du capital investi.

Type 4 - Risque de rendements inférieurs, retardés ou inexistant.

1. Risque lié à l'absence de garanties

Risque: Ni les actions de RACKET CLUB ni les Notes Participatives du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance ne fournissent de garanties de rendement ou de remboursement du capital investi.

2. Risque lié à l'absence de rendement fixe

Risque: Les Notes Participatives n'offrent pas un rendement fixe. Le rendement des Notes Participatives dépend uniquement de la performance de l'Actif Sous-Jacent, à savoir les actions ordinaires de RACKET CLUB.

Conséquence pour les deux risques: Si les prévisions du porteur de projet ne se concrétisent pas (dans le délai prédéterminé), il y a un risque de rendements inférieurs ou inexistant et, dans le pire des cas, de perte partielle ou totale du capital investi.

Observation pour les deux risques: Les investisseurs qui souscrivent aux Notes Participatives supportent le même risque économique que s'ils investissaient directement en tant qu'actionnaires de RACKET CLUB.

Type 5 - Risque de défaillance du véhicule de financement

Risque: Bien que chaque compartiment de Spreds Finance soit '*bankruptcy-remote*' par rapport aux autres compartiments et par rapport aux obligations générales de Spreds Finance elle-même (ce qui signifie que les créanciers ne peuvent pas se retourner contre un compartiment sur lequel ils n'ont pas de droits directs), il existe un risque théorique d'insolvabilité.

Conséquence: Si une telle insolvabilité se produit, les titulaires de Notes Participatives peuvent être exposés au risque d'un retard important dans le recouvrement de leur investissement.

Observation: La probabilité de survenance de ce risque est extrêmement faible compte tenu de la structure et de l'organisation de Spreds Finance, en particulier le mécanisme de compartimentation et le '*bankruptcy-remoteness*' décrit ci-dessus. Chaque prise de participation ou prêt accordé à un porteur de projet est comptabilisé dans un compartiment distinct et fait l'objet d'un traitement comptable approprié, compte tenu du fait que la comptabilité est tenue par compartiment. En raison (i) des conditions relatives à l'émission de Notes Participatives, (ii) des statuts de Spreds Finance et (iii) de l'article 10 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finance et par dérogation aux articles 7 et 8 de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851, les actifs d'un compartiment donné sont exclusivement affectés à la garantie des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment.

Type 6 - Risque d'illiquidité de l'investissement

1. Risque lié à l'absence d'un marché secondaire organisé pour les Notes Participatives.

Risque: Ni le porteur de projet ni Spreds Finance n'organisent un marché secondaire pour les Notes Participatives. C'est donc à l'investisseur lui-même de trouver un acheteur pour ses Notes Participatives. Étant donné l'absence d'un marché secondaire pour les Notes Participatives, il n'y a aucun moyen d'établir de manière adéquate une méthode de fixation comparative des prix pour les Notes Participatives.

Conséquence: un détenteur de Notes Participatives peut ne pas être en mesure de trouver un acheteur pour les Notes Participatives qu'il souhaite vendre

(au prix auquel il souhaite les vendre).

Observation: L'intention n'est pas de vendre les Notes Participatives mais de vendre l'Actif Sous-Jacent, souvent à l'occasion de la vente de la Société Sous-Jacente elle-même (voir l'annexe B(d)).

2. Risque lié au vote de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives concernant la vente de l'Actif Sous-Jacent.

Risque: Toute décision de Spreds Finance de vendre des actions de RACKET CLUB est soumise à l'approbation des titulaires de Notes Participatives représentant au minimum 75% des Notes Participatives en circulation, sauf si Spreds Finance est obligé de les vendre en vertu d'une disposition contractuelle ou légale.

Observation: Les investisseurs supportent donc le risque que l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives refuse d'approuver la vente de la participation, auquel cas tous les investisseurs seront liés par cette décision et devront donc attendre pour obtenir le remboursement des Notes Participatives.

3. Risque lié à l'investissement dans une jeune entreprise

Risque: Investir dans des actions de jeunes entreprises comporte le risque qu'aucun acheteur ne soit trouvé pour les actions, ou pas à un prix correct assurant un rendement conforme au marché, ou qu'aucun acheteur ne soit trouvé dans un délai raisonnable.

Conséquence: Si aucun acheteur n'est trouvé pour la participation, le remboursement des Notes Participatives n'est pas possible.

Observation: Spreds Finance fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir le meilleur prix possible.

Type 7 - Autres risques

Risque lié à l'absence d'analyse par Spreds Finance

Risque: Spreds Finance n'a pas effectué d'analyse du projet proposé ou de la situation financière de la Société Sous-Jacente.

Conséquence: Tout investisseur envisageant de souscrire des Notes Participatives doit faire sa propre analyse de la solvabilité, de l'activité, de la situation financière et des perspectives de RACKET CLUB.

Observation: Toute décision d'investir dans des Notes Participatives doit être fondée sur un examen exhaustif de l'ensemble de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement. Le modèle de Spreds Finance ne prévoit pas de proposer des projets analysés aux investisseurs mais plutôt de permettre aux investisseurs d'investir, en ayant fait leurs propres analyses.

A la connaissance du porteur de projet, il n'y a pas d'autres risques matériels liés à ses activités.

Partie D: Informations relatives à l'offre de valeurs mobilières

(a)	Montant total et types de valeurs mobilières												
	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>Instruments émis pour cette offre</th><th>Actif Sous-Jacent</th></tr></thead><tbody><tr><td>Type et sorte</td><td>Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit à un titre de dette émis par le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance, à savoir une Note Participative (Equity-Linked-Notes). Ce titre est le miroir économique d'une prise de participation dans la Société Sous-Jacente et donne droit à la même plus-value. Il ne donne toutefois pas droit aux votes comme un actionnaire classique puisque seul le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance devient actionnaire.</td><td>Actions de RACKET CLUB SRL</td></tr><tr><td>Devise</td><td>La devise est en EUR. Un maximum de 2 600 Notes Participatives sera émis. La dénomination est : "Note Participative RACKET CLUB 1A".</td><td>La devise est en EUR.</td></tr><tr><td>Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité</td><td>Toutes les Notes Participatives sont émises pour le même montant nominal et confèrent à tout moment aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. Les droits et les recours des titulaires de Notes Participatives sont limités aux actifs du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance.</td><td>Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de RACKET CLUB, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.</td></tr></tbody></table>		Instruments émis pour cette offre	Actif Sous-Jacent	Type et sorte	Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit à un titre de dette émis par le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance, à savoir une Note Participative (Equity-Linked-Notes). Ce titre est le miroir économique d'une prise de participation dans la Société Sous-Jacente et donne droit à la même plus-value. Il ne donne toutefois pas droit aux votes comme un actionnaire classique puisque seul le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance devient actionnaire.	Actions de RACKET CLUB SRL	Devise	La devise est en EUR. Un maximum de 2 600 Notes Participatives sera émis. La dénomination est : "Note Participative RACKET CLUB 1A".	La devise est en EUR.	Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité	Toutes les Notes Participatives sont émises pour le même montant nominal et confèrent à tout moment aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. Les droits et les recours des titulaires de Notes Participatives sont limités aux actifs du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance.	Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de RACKET CLUB, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.
	Instruments émis pour cette offre	Actif Sous-Jacent											
Type et sorte	Lorsqu'un investisseur investit dans le projet proposé, il souscrit à un titre de dette émis par le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance, à savoir une Note Participative (Equity-Linked-Notes). Ce titre est le miroir économique d'une prise de participation dans la Société Sous-Jacente et donne droit à la même plus-value. Il ne donne toutefois pas droit aux votes comme un actionnaire classique puisque seul le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance devient actionnaire.	Actions de RACKET CLUB SRL											
Devise	La devise est en EUR. Un maximum de 2 600 Notes Participatives sera émis. La dénomination est : "Note Participative RACKET CLUB 1A".	La devise est en EUR.											
Rang dans la structure de capital en cas d'insolvabilité	Toutes les Notes Participatives sont émises pour le même montant nominal et confèrent à tout moment aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. Les droits et les recours des titulaires de Notes Participatives sont limités aux actifs du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance.	Les actions sont émises pour le même montant nominal et confèrent aux mêmes droits, sans aucune préférence parmi celles-ci. En cas de liquidation de RACKET CLUB, les actionnaires seront remboursés après les créanciers de la société, pour autant qu'il y a un solde permettant un remboursement.											
(b)	Prix de souscription: Chaque Note Participative a un montant nominal de 500 €, auquel s'ajoutent des frais de souscription s'élevant à maximum 5% du montant nominal par Note Participative (soit 25 €). Le prix total de souscription d'une Note Participative est donc de 525 € maximum.												
(c)	Sur-souscriptions: Les sur-souscriptions ne seront pas acceptées pour cette offre.												
(d)	Conditions de souscription et de paiement - Date de Clôture: La date à laquelle la période de souscription de cette offre prend effectivement fin (soit le 16/06/2023 ou au plus tard le 16/09/2023 en cas de prolongation). - Date Effective: Au plus tard 6 mois après la Date de Clôture, soit le 16/12/2023 (ou le 16/03/2024 en cas de prolongation). - Conditions suspensives de l'offre: Les Notes Participatives ne seront émises que si, dans un délai de 6 mois à compter de la Date de Clôture (donc à la Date Effective), les conditions suspensives cumulatives et préalables à la souscription d'actions de RACKET CLUB par Spreds Finance énumérées ci-dessous sont remplies: - Le montant total des engagements de souscription à cette augmentation de capital atteint au moins 50 000 € et ne dépasse pas 1 800 000 €. - L'augmentation de capital est réalisée sur la base d'une valorisation pré-money de maximum 250 000 €. - Spreds Finance participera à l'augmentation de capital pour un montant égal au résultat de la souscription des Notes Participatives du compartiment RACKET CLUB 1A. Ce montant doit être au minimum de 25 000 €. - Prix de souscription: Le montant de souscription est intégralement payé lors de la souscription aux Notes Participatives RACKET CLUB 1A. Les fonds sont versés sur un numéro de compte dédié au compartiment RACKET CLUB 1A et seront donc compartimentés dès réception. Voir également: Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives RACKET CLUB 1A (https://www.spreds.com/compartments/10020-racket-club/).												
(e)	Conservation et livraison de valeurs mobilières aux investisseurs Date de livraison : au plus tard 15 jours ouvrables après la Date Effective. Dans le cas où une ou plusieurs des conditions suspensives ne seraient pas remplies à la Date Effective, les Notes Participatives ne seront pas émises et les investisseurs seront remboursés de leur prix de souscription respectifs (sans intérêts) au plus tard 15 jours ouvrables après la Date												

Effective. Si un investissement peut avoir lieu avant ou à la Date Effective, Spreds Finance deviendra un actionnaire de la Société Sous-Jacente et émettra des Notes Participatives. À ce moment-là, les investisseurs trouveront un relevé de leur investissement dans leur profil en ligne et seront informés de l'augmentation de capital par courrier électronique. Spreds Finance peut être contacté à l'adresse info@spreds.com. Le prestataire de services de financement participatif ne fournit pas de services de conservation.

Partie E: Informations sur les entités ad hoc

(a)	Une entité ad hoc s'interpose entre le porteur de projet et l'investisseur, notamment le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance.
(b)	Coordonnées de l'entité ad hoc: Spreds Finance SA, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0538.839.354, dont le siège est situé Rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles, Belgique. Son site web est le suivant: www.spreds.com

Partie F: Droits des investisseurs

(a)	<p>Principaux droits attachés aux valeurs mobilière (Notes Participatives)</p> <p><u>Remarque importante:</u> les Notes Participatives représentent l'investissement proposé et leurs principaux droits sont décrits ci-dessous. Les droits relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont décrits à la section F (e). Les Notes Participatives donnent droit à la plus-value de l'Actif Sous-Jacent, à titre de <i>pass-through</i>. Voir également: Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives RACKET CLUB 1A. (https://www.spreds.com/compartments/10020-racket-club/).</p> <p>Droit aux dividendes: Les Notes Participatives ne rapportent pas de dividendes en elles-mêmes mais donnent droit au titulaire à tous les revenus de l'Actif Sous-Jacent, tels que les dividendes (« Produit Variable »). Si la Société Sous-Jacente distribue des dividendes, Spreds Finance les versera aux titulaires de Notes Participatives, endéans 15 jours ouvrables après la date à laquelle elle les reçoit. Cette distribution (ainsi que la distribution de tous les produits éventuels) constitue la seule obligation de paiement de Spreds Finance liée aux Notes Participatives avant la date d'échéance (étant la date à laquelle le compartiment RACKET CLUB 1A a définitivement cessé de détenir l'Actif Sous-Jacent) (la « Date d'Échéance »). Le paiement d'intérêts fixes est par conséquent expressément exclu. Les montants payables par Spreds Finance aux titulaires de Notes Participatives sont, en substance, variables. Le montant à verser pour chaque Note Participative correspond au Produit Variable payable après déduction des dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent (« Produit Variable Net »), divisé par le nombre de Notes Participatives émises.</p> <p>Droits de vote: Les assemblées générales des titulaires de Notes Participatives seront convoquées si des décisions doivent être prises qui affectent négativement les droits ou la situation économique des titulaires de Notes Participatives, telles qu'une décision visant à modifier les conditions relatives à l'émission de Notes Participatives, une décision visant à modifier les droits et obligations de Spreds Finance en ce qui concerne les actions de RACKET CLUB, une décision pouvant avoir pour conséquence de demander aux titulaires de Notes Participatives de verser des sommes supplémentaires à Spreds Finance pour couvrir le financement de dépenses. Les résolutions de l'assemblée générale sont contraignantes pour tous les titulaires de Notes Participatives, même pour les titulaires de Notes Participatives absents ou dissidents. L'assemblée générale délibère et adopte valablement des résolutions si au moins la moitié des Notes Participatives est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation est requise et la deuxième réunion délibérera et décidera valablement, quel que soit le nombre de Notes Participatives en circulation représenté. Les résolutions sont adoptées par l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives à la majorité des trois quarts des voix présentes ou représentées. Chaque Note représente une voix.</p> <p>Droit d'accès à l'information: Les investisseurs recevront des e-mails de mise à jour lorsque la Société Sous-Jacente ou Spreds Finance enverra une mise à jour.</p> <p>Notifications: Toutes les notifications aux détenteurs de Notes Participatives (y compris les convocations aux assemblées générales des titulaires de Notes Participatives) sont valablement effectuées par des courriers électroniques envoyés directement à l'adresse électronique du détenteur de Notes Participatives. En souscrivant aux Notes Participatives, les titulaires de Notes Participatives renoncent à toute autre formalité éventuelle, notamment pour la convocation des assemblées générales des titulaires de Notes Participatives.</p> <p>Droits de préemption: Il n'y a pas de droit de préemption sur les Notes Participatives.</p> <p>Droit de participer aux bénéfices/excédents, le cas échéant, du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance en cas de liquidation: Spreds Finance remboursera le produit net (le « Produit Net ») aux titulaires de Notes Participatives à la Date d'Échéance. Le Produit Net comprend toutes les sommes perçues par Spreds Finance de l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été distribuées en tant que Produit Variable Net, déduites des dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent, dans la mesure où lesdites dépenses n'ont pas déjà été déduites au moment du paiement du Produit Variable Net. Chaque Note Participative bénéficie du droit à un montant correspondant au Produit Net divisé par le nombre de Notes Participatives. Le montant remboursé pour tous les Notes Participatives est plafonné au montant du Produit Net disponible dans le compartiment RACKET CLUB 1A à la Date d'Échéance. Assujéti de ce plafond, elle correspond à la somme des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Le montant à recevoir par les titulaires de Notes Participatives pour obtenir le montant total, compte tenu du Produit Net Variable reçu avant la Date d'Échéance, d'un rendement annuel capitalisé de 5% du prix total de souscription de la Date Effective à la Date d'Échéance (le "Montant Prioritaire"). Le Montant Prioritaire est calculé à un taux de 1,00013368 [calculé comme suit $1,05^{\frac{1}{365}}$], qui correspond au nombre total de jours entre la Date Effective et la Date d'Échéance. Cet exposant correspond au rendement annuel de 5% converti en un rendement journalier de 0,13368% sur toute la durée de l'investissement ; et80% de la valeur du compartiment RACKET CLUB 1A à la Date d'Échéance excédant le Montant Prioritaire (le cas échéant). <p>Le solde du compartiment RACKET CLUB 1A à la Date d'Échéance (c'est-à-dire 20% de la valeur du compte de RACKET CLUB 1A excédant le Montant Prioritaire) sera retenu par Spreds Finance au titre de commission de performance (le cas échéant).</p> <p>(g) Droits de rachat: Les Notes Participatives peuvent être converties ou remboursées en actions de la Société Sous-Jacente si et quand cette société est cotée en bourse.</p>
-----	---

Partie H: Frais, informations et recours

(a)	<p>Frais imputés à l'investisseur et coûts supportés par celui-ci en relation avec l'investissement, y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif</p> <p>Les montants et les pourcentages sont calculés pour un investissement hypothétique de 10 000 € et sur une base annuelle.</p>		
<p>Frais, charges et autres coûts</p>		<p>En % du montant total investi</p>	<p>en EUR</p>
<p>Unique</p>	<p>Frais d'entrée : frais de souscription</p>	<p>5%</p>	<p>500</p>
<p><i>Des frais de souscription de 5% du montant nominal des Notes Participatives souscrites. Elle est facturée pour couvrir les coûts liés à l'émission, au suivi et à la réalisation de l'investissement.</i></p>			
<p>Frais de sortie</p>		<p>0%</p>	<p>0</p>
<p><i>Le prestataire de services de financement participatif ne facture pas de frais de sortie sur les Notes Participatives. Le porteur de projet peut facturer des frais de sortie. Voir Supplémentaire – Autres frais supplémentaires ci-dessous.</i></p>			
<p>Courant</p>	<p>Non applicable</p>	<p>0%</p>	<p>0</p>
<p>Supplémentaire</p>	<p>Commission de performance ('carried interest') de 20% sur l'excédent du Montant Prioritaire</p>	<p>3 % à un prix de sortie hypothétique de 12 000 € pour une sortie ayant lieu 1 an après l'investissement.</p>	<p>300</p>
<p><i>Dans la mesure où les investisseurs reçoivent un rendement annuel capitalisé de 5 % sur le montant total de la souscription (soit le Montant Prioritaire) de la Date effective à la Date d'Échéance, 20 % du montant excédant ce Montant Prioritaire seront payables à Spreds Finance.</i></p>			
<p><i>Autres frais supplémentaires : Les éventuels frais de tiers liés à la sortie de l'Actif Sous-Jacent. Aucun consultant ou autre tiers n'a été nommé à l'heure actuelle et aucun ne sera peut-être nommé au moment de la sortie, par conséquent aucune estimation des coûts ne peut être faite.</i></p>			
<p><i>Des frais de sortie peuvent être facturés en relation avec l'Actif Sous-Jacent, par exemple les frais associés à la nomination d'un intermédiaire pour faciliter une sortie ou à la fourniture de garanties à un acheteur. Ces frais sont engagés au moment d'une sortie et - s'ils sont engagés - seront déduits par Spreds Finance du prix de sortie qu'elle reçoit pour l'Actif Sous-Jacent avant la distribution aux titulaires de Notes Participatives. Spreds Finance peut accepter des commissions de succès liées à la nomination d'un agent M&A et d'autres coûts imputés sur le prix de sortie, dans la mesure où ces coûts sont limités à 20% du prix de sortie obtenu par Spreds Finance (avant déduction du carried interest ou d'autres frais pour Spreds et/ou Spreds Finance). Tous les autres frais de sortie relatifs à l'Actif Sous-Jacent sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance. Voir également : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives RACKET CLUB 1A. (https://www.spreds.com/compartments/10020-racket-club).</i></p>			
<p>Autres frais supplémentaires : dépenses liées à l'Actif Sous-Jacent</p>		<p>-</p>	<p>-</p>
<p><i>Le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance peut encourir des coûts, des taxes et d'autres dépenses de quelque nature que ce soit (i) qui sont assumés par Spreds Finance en sa qualité de propriétaire de l'Actif Sous-Jacent ou qui sont autrement nécessaires à la préservation et à la gestion de l'Actif Sous-Jacent, ou (ii) qui sont liés aux paiements à effectuer par Spreds Finance à tous les titulaires de Notes Participatives. Ces frais peuvent être engagés et payés sans l'accord préalable de l'assemblée générale des titulaires de Notes Participatives dans la mesure où ils (i) sont imposés par la loi ou les réglementations ou (ii) découlent du régime fiscal applicable à l'Actif Sous-Jacent et/ou de l'acquisition, de la détention, de la conservation, de la gestion, du transfert ou de la cession de celui-ci par Spreds Finance, ou sur toute sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit donnée en relation avec l'Actif Sous-Jacent. Bien que le montant de ces dépenses ne soit pas plafonné et ne puisse être déterminé au moment de l'émission des Notes Participatives, Spreds Finance n'engagera pas ces dépenses si aucune trésorerie n'est disponible dans le compartiment RACKET CLUB 1A pour financer ces dépenses et si les titulaires de Notes Participatives n'approuvent pas une méthode de financement de ces dépenses, sauf notification contraire aux titulaires de Notes Participatives. Voir : Conditions relatives à l'émission de Notes Participatives RACKET CLUB 1A (https://www.spreds.com/compartments/10020-racket-club).</i></p>			
(b)	<p>Des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le porteur de projet et l'entité ad hoc peuvent être obtenues gratuitement ici :</p>		
<p>Sujet</p>		<p>Source</p>	
<p>RACKET CLUB</p>		<p>www.racketclub.be</p>	
<p>Le projet de financement participatif</p>		<p>https://www.spreds.com/compartments/10020-racket-club</p>	
<p>Spreds Finance</p>		<p>https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs et par email à : info@spreds.com</p>	
(c)	<p>L'investisseur peut adresser une réclamation au sujet de l'investissement ou de la conduite du porteur de projet ou du prestataire de services de financement participatif de la manière suivante:</p>		
<p>1. Plaintes relatives à l'investissement dans l'Actif Sous-Jacent et à la conduite du porteur de projet: des courriers électroniques peuvent être envoyés à info@spreds.com. Spreds transmettra toutes les questions et commentaires reçus au porteur de projet qui est seul responsable des informations fournies sur l'Actif Sous-Jacent.</p> <p>2. Plaintes concernant la conduite du prestataire de services de financement participatif: des courriers électroniques peuvent être envoyés à info@spreds.com.</p>			
<p>Vous trouverez plus d'informations ici : https://www.spreds.com/fr/faq/investisseurs/180.</p>			

Annexe A : Déclaration relative à la fiche d'informations clés sur l'investissement

DECLARATION ON THE KEY INVESTMENT INFORMATION SHEET

The persons responsible for the key investment information sheet are the following:

(For natural persons: name + function

For legal persons: name + registered office)

1. Prevost Philippe / Fondateur et administrateur
2. Lebailly Pablo / Fondateur et administrateur
3. VEEP Holding siégeant à 1435 Mont-Saint-Guibert, Clos des Fontainiers 6

Hereby,

- I/We declare that, to the best of my/our knowledge, the information contained in the key investment information sheet is in accordance with the facts and that the key investment information sheet makes no omission likely to affect its import.
- the project owner declares that, to the best of its knowledge, no information has been omitted or is materially misleading or inaccurate.
- the project owner acknowledges and declares that it is responsible for the preparation of the key investment information sheet (and any translations thereof).

Signature(s)

(name + signature)

Philippe Prevost



Gauthier Van Parys pout VEEP Holding



Pablo Lebailly



Annexe B : Suite de la Partie F : Droits des investisseurs

(a) Principaux droits attachés à l'Actif Sous-Jacent (actions de RACKET CLUB)

(a) Droits aux dividendes:

Chaque action donne droit à des dividendes. Toutefois, RACKET CLUB n'a pas l'intention de verser des dividendes au cours des prochaines années. Comme dans la plupart des jeunes entreprises, elle utilisera les bénéfices futurs pour la croissance future de la société.

(b) Droits de vote:

Chaque action donne droit à une voix.

(c) Droit d'accès à l'information:

Les rapports suivants seront faits:

- Sur une base annuelle: les comptes annuels et les commentaires sur les résultats ;
- De manière ponctuelle: toute information pouvant avoir un impact matériel sur l'investissement.

(d) Droits de préemption:

À l'exception des transferts libres (tels que prévus dans le pacte d'actionnaires), toute proposition de transfert par un actionnaire de ses actions à un tiers ou à un autre actionnaire est soumise à un droit de préemption en faveur des autres actionnaires.

(e) Droit de participer aux bénéfices/excédents, le cas échéant, de RACKET CLUB en cas d'un événement de liquidation:

Chaque action donnera un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

(f) Droits de rachat:

Les actionnaires n'ont pas le droit de demander le rachat de leurs actions par la société.

(g) Droit de souscription préférentiel:

Spreds Finance a un droit de souscription préférentiel proportionnel à toute émission d'actions (qu'il s'agisse d'un apport en numéraire ou en nature (par exemple à la suite d'une conversion de prêt)).

Toutefois, il n'y a pas de droit de souscription préférentiel en cas d'émission de titres (i) à la suite de l'exercice de warrants anti-dilution ou de l'exercice de warrants d'indemnification, (ii) à la suite d'un plan d'options sur actions pour les employés, d'un plan de bonus en actions, d'un plan d'achat d'actions, d'un plan de warrants ou de tout autre programme de participation des cadres ou (iii) à la suite d'une division d'actions ou d'une opération similaire.

(h) Cessions et/ou émission de nouvelles actions acceptées

Si l'organe d'administration et/ou les autres actionnaires de la Société Sous-Jacente souhaitent récompenser un (des) collaborateur(s) pour des services déjà rendus ou encourager des services futurs (que cette personne rende ces services à la société en tant que salarié ou indépendant), par le biais d'une cession de (une partie de) leurs actions ou par le biais d'une émission de nouvelles actions, Spreds Finance acceptera ce transfert ou cette émission, même s'il donne lieu à un droit de préemption ou à un droit de suite (proportionnel) (en renonçant à l'exercice de ses droits respectives), dans la mesure où le transfert peut être considéré comme une incitation à un collaborateur de confiance. Dans ce cas, Spreds Finance peut également céder des actions, à condition qu'il n'y ait pas de perte de l'avantage lié au Tax Shelter (le cas échéant). Si l'émission de nouvelles actions entraîne une dilution de plus de 20 % des actions de la Société Sous-Jacente, les investisseurs seront invités à voter à ce sujet lors d'une assemblée générale des titulaires de Notes Participatives.

(i) Droits de sortie conjointe lors de la survenance d'un événement majeur (par exemple : changement de contrôle, droit de suite...):

Obligation de suite (Drag along)

Actuellement, aucune obligation de suite n'est prévue. Il est cependant possible qu'une telle clause sera insérée dans les statuts et/ou le pacte d'actionnaires, ayant comme effet que -sous réserve qu'au moins une majorité de 50% + 1% des actions souhaite vendre- les autres actionnaires soient obligés de vendre leurs participations dans RACKET CLUB.

Droit de suite (Tag along)

Le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance bénéficiera d'un droit de sortie conjointe (droit de suite) lui permettant de vendre une partie proportionnelle de sa participation dans RACKET CLUB dans le cas où un ou plusieurs actionnaires décident de vendre leurs parts.

Pour plus d'informations:

Statuts RACKET CLUB

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0790239402&liste=Liste

(b) et (c) Restrictions auxquelles sont soumis les valeurs mobilières, y compris les pactes d'actionnaires, ou autres arrangements empêchant leur transférabilité

Au niveau des Notes Participatives:

Il n'y a aucune restriction à la libre négociabilité des Notes Participatives. Le transfert des Notes Participatives n'est opposable à Spreds Finance qu'après inscription par Spreds Finance du transfert dans le registre des Notes Participatives applicable, suite à une demande en ce sens du cédant et du cessionnaire à Spreds Finance.

Au niveau de l'Actif Sous-Jacent:

Spreds Finance pourrait accepter l'insertion dans les statuts ou le pacte d'actionnaires d'une clause d'inaliénabilité qui interdit toute cession des actions de RACKET CLUB pendant une certaine période de temps, sous réserve que sa durée ne dépasse pas 5 ans à compter de la date de l'investissement par le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance.

(d) **Possibilité pour l'investisseur de sortir de l'investissement**

Il existe trois façons de sortir d'un investissement :

1. Toutes les actions de la Société Sous-Jacente sont vendues et tous les actionnaires peuvent réaliser une sortie.

Pour le type d'investissement proposé par cette offre, c'est l'objectif.

2. L'investisseur trouve un acheteur pour ses Notes Participatives.

Il est possible de vendre les Notes Participatives à un tiers à tout moment. Toutefois, ni le porteur de projet ni le prestataire de services de financement participatif n'organisent un marché secondaire à cette fin. Il incombe donc à l'investisseur de trouver lui-même un acheteur, avec lequel il convient d'un prix de vente, après quoi il demande à Spreds de mettre à jour le registre des Notes Participatives pour refléter ce changement de propriété.

3. Autres options de sortie.

Soit Spreds Finance a reçu une offre directe pour les actions qu'elle possède, soit Spreds Finance peut vendre ses actions par l'application d'une clause de droit de suite, avec un ou plusieurs autres actionnaires.

(e) **Répartition du capital et droits de vote avant et après l'augmentation de capital résultant de l'offre (en supposant que toutes les valeurs mobilières seront souscrites)**

Les actions de la Société Sous-Jacente avant l'augmentation de capital:

Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions
Entrepreneurs	100%	100%

Les fonds propres de RACKET CLUB s'élèvent actuellement à 15 000 €, représentés par 120 actions ordinaires entièrement libérées sans capital autorisé.

Les actions de la Société Sous-Jacente après l'augmentation de capital:

Actionnaire	% de droits de vote	% d'actions
Le compartiment RACKET CLUB 1A de Spreds Finance	63,41%	63,41%
Entrepreneurs	12,20%	12,20%
Autres actionnaires	24,39%	24,39%

Les fonds propres de RACKET CLUB, après souscription intégrale de l'augmentation de capital, s'élèveront à 1 815 000 €, représentés par 2 050 000 actions ordinaires, entièrement libérées, (suite à un fractionnement des parts pour avoir 250 000 actions avant l'augmentation de capital) sans capital autorisé. Les actions n'ont pas de valeur nominale.